



Association des Résidants du lac Carillon

**COMPTE RENDU D'UNE RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ARC TENUE LE 4 SEPTEMBRE 1999,
À 13 H 00, AU 4164, DU HUARD, LAC CARILLON**

Étaient présents : Pierre Bédard
Jean-Marc Charbonneau
Claire Huot
Serge Lachance
Carole Paré
Jocelyne Roberge

Les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :

1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET TENUE D'UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE

Serge Lachance mentionne que normalement l'assemblée générale se tient le samedi précédant l'Action de Grâce, à 10 h 00, au 4164, du Huard et qu'un goûter est servi.

Suite à des demandes, un rallye pourrait être organisé avec repas (hot dog, chips, liqueur, bière) et prix de présence.

Après discussion, les membres du c.a. en viennent à la conclusion suivante relativement au déroulement de la journée :

Assemblée générale : 9 octobre – 10 h00 au 4164, du Huard; café seulement sera servi (aucun goûter). Sur ce point, une demande sera faite aux membres afin de savoir si ceux-ci préfèrent que cette rencontre se tienne dans un autre endroit et s'ils sont d'accord que partie de leur cotisation serve à défrayer le coût de location de la salle.

Vers 12 h 00 : Dîner hot dog à la plage + inscription pour ceux qui ne l'auront pas fait au rallye (2 \$ / adulte – 0,50 \$ / enfant).

Les coûts engendrés par le repas, la vente de breuvages et les prix de présence seront sensiblement les mêmes qu'il y a deux ans.

2. PISTE MULTIFONCTIONNELLE

Suite aux commentaires reçus de deux membres relativement au tracé de cette piste, les démarches suivantes seront entreprises :

- Vérification par Serge Lachance de l'information reçue ;
- Vérification auprès de l'ensemble des membres de l'ARC, lors de l'assemblée générale, s'ils appuient toujours la position prise par le c.a. en avril dernier comme ce fut le cas lors de l'assemblée générale de 1998.

3. SENTIERS

Contrairement à la décision prise le 4 juin dernier, les balises placées sur les arbres longeant les sentiers ne seront pas identifiées à l'ARC.

Des informations ont été prises relativement à une assurance-responsabilité que l'ARC pourrait détenir. Il en coûterait environ 500 \$ / année.

Dans le même ordre d'idée, les projets suivants seront également abandonnés compte tenu du coût de cette assurance :

- Gestion des sentiers offerte par le ministère des Ressources naturelles;
- Aucune location de débroussailleuse.

La levée de l'assemblée s'effectue à 14 h 00.

Claire Huot, Secrétaire